Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261103-CMNE2026_113-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 03 novembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	6
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	27 octobre 2026
Secrétaire de séance	Christine BOUCHET

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Christine BOUCHET, Pierre LE FLOCH, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, *Nolwenn CLEMENT-STOLL,* Pascal ANTONETTI, Christophe MALARDÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Jonathan GRAIGNIC donne pouvoir à Pascal ANTONETTI ; Virginie BESNARD donne pouvoir à Christophe MALARDÉ ; Marion RADI donne pouvoir à Sonia KERNEN-BELLEC ; Vincent LE HAY donne pouvoir à Yves de BON ; Natacha PINHAS donne pouvoir à Pierre CARRÉRIC ;Anne DENEUVE donne pouvoir à Virginie ROBERT ;*
Absent non excusé *:* Sébastien HELLEGOUARCH

2026/113	***FDGDON – Renouvellement de la convention 2027-2029***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune d'Inguiniel avait signé en 2021 et 2024 une convention multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Les objectifs de la convention sont les suivants :

- Pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FSGDON 56 aux communes ;
- Leur proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,
- Leur proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés,
- Etudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la Fdgdon 56.

Afin de pérenniser ce service, il est proposé de renouveler cette convention triennale pour les années 2027, 2028 et 2029. Le montant de la participation annuelle de la commune est de 291,60 €. (270 € pour la convention actuelle).

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler la convention multiservices avec la FDGDON pour un montant annuel de 291.60 € d'une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

La secrétaire de séance